82529

1856 - 1863

Procès-verbaux de Commissions
Projets de loi divers
- ~~Questions diverses~~ -
(30 avril 1856 : contrôle de conditions immédiates)

Du 14 avril 1846 —

Commission chargée d'Examen du projet de loi ayant pour objet l'établissement d'un tarif nouveau sur les voitures à un cheval dans Paris. MM Lacrosse, Berger, Rouyer, Courtaigne, Chapuys-Montlaville

M Courtaigne en a nommé président

M Berger Secrétaire.

Après une discussion dans laquelle tous les Membres de la Commission ont pris part, la Commission s'est ajournée à Lundi et engagé son président à demander les Documents nécessaires et notamment les délibérations du Conseil municipal de Paris

Courtaigne Berger

Séance du 22 avril

M Lacrosse rend compte des démarches qu'il a faites afin d'obtenir communication de certains documents et notamment la délibération du Conseil municipal et annonce que le Ministre d'Etat a pensé qu'il y avait à l'heure actuelle inopportunité à donner suite à la demande, qu'il ne lui paraissait pas qu'il y eût quelque danger, que si la Commission croyait devoir persister, c'était au Commissaire du gouvernement qu'il devait s'adresser

après une discussion à laquelle prennent part tous les membres, la Commission décide que M le Commissaire du gouvernement sera prié de se rendre ~~au sein de la Commission~~ dans son sein à la prochaine réunion pour la même prochaine séance prochaine

Courtaigne Berger

contente, d'examiner cette loi dans ses rapports avec les principes qui sont placés sous la sauvegarde du Sénat.

Pour arriver sous ce rapport à un examen réfléchi la Commission aura à examiner si la loi autorise l'établissement d'une taxe municipale ou si elle n'autorise pas un véritable impôt. On conçoit en effet que selon que la taxe sera considérée comme une simple taxe municipale ou comme un véritable impôt, la loi pourra être considérée comme conforme à la Constitution ou comme entachée d'inconstitutionnalité.

La Commission a pensé, à Priori, que les délibérations de la commission municipale pourraient leur être utiles pour déterminer le véritable caractère de la loi.

M. le Président du Conseil d'Etat dit qu'il est de la dernière évidence que la taxe est municipale dans le titre de la loi, dans son Article 1er, dans l'exposé des motifs, partout il n'est question que d'une taxe municipale.

La taxe d'ailleurs n'est établie que pour la Ville de Paris, le produit en sera versé dans la Caisse municipale, donc c'est une taxe municipale.

La Loi est complète; elle se justifie par elle-même. Les délibérations de la commission n'ont pas été produites au Corps Législatif, on ne comprend pas comment elles seraient nécessaires pour le travail de la Commission du Sénat.

Le Président (M. Dumangin) répond que la Commission a bien remarqué que la loi qualifie de taxe municipale la taxe qu'il s'agit d'établir, mais elle n'a pas admis que le mot put être plus fort que la chose. Elle ne s'est pas arrêtée à l'écorce, elle a voulu pénétrer au fond. Elle s'est posée cette question: La taxe qualifiée taxe municipale par la Loi, n'est-elle pas un véritable impôt? Cette question elle l'examinera; Elle n'a pas d'opinion formée, mais pour l'examiner elle croit avoir besoin des délibérations de la Commission municipale.

La taxe, dit-on, n'est pas générale; elle est spéciale à la Ville de Paris; donc elle ne constitue pas un impôt.

La Commission regarde comme très grave cette question que M. le Commissaire du Gouvernement semble vouloir résoudre : c'est une de celles qu'elle examinera. Si la loi de 1836, qui a aussi établi une taxe sur les chevaux et sur les voitures n'eut été appliquée qu'à une commune, aurait-elle perdu pour cela son caractère de loi d'impôt ? Il est permis d'en douter.

M. d'Barroche donne quelques explications sur la loi de 1836 et cherche à écarter l'analogie qui paraît exister entre cette loi et la loi en discussion.

Il dit ensuite que la taxe dont il s'agit, est une taxe municipale comme les taxes d'octroi qui donnent à la Ville un revenu de plus de 40 millions. Cette perception se fait sur des tarifs votés par la Commission municipale et sanctionnés par le Conseil d'Etat. Quelque fois les tarifs proposés par la Ville sont modifiés par le Conseil : c'est quelque chose d'analogue qui est arrivé en cette circonstance. La Ville a demandé une taxe sur toutes les voitures ; le Conseil a restreint ~~la loi~~ taxe à certaines voitures, voilà tout. Cette taxe au surplus ne sera établie qu'après une nouvelle délibération de la Commission municipale. La taxe en question ressemble à toutes les taxes perçues par la Ville de Paris. Seulement il nous faudrait une loi ; nous l'avons, la Constitution n'est pas atteinte.

Le Président (M. Bourangin) répond que tout ce que M. d'Barroche a dit sur l'assimilation de la taxe projetée aux taxes d'octroi et aux autres taxes municipales, mérite certainement d'être examiné et que la Commission en fera son profit ; mais que tout est encore, pour elle, à l'état de question.

M. d'Barroche donne de nouvelles explications sur la loi de 1836 et ajoute que le droit d'établir la taxe étant voté par le Corps législatif, et ce corps ayant délégué au pouvoir exécutif le droit d'établir les tarifs, les principes étaient saufs ; que ce système a l'incontestable avantage de permettre de

diminuer ou d'augmenter la taxe selon les besoins et selon les circonstances.

Sb. Le Pte d'Boulay de la Meurthe prend la parole et donne des explications dans le même sens.

Sb. Le Conseiller d'Etat, Flandin pense que la taxe est municipale, mais fut-elle un véritable impôt, il soutient que le pouvoir législatif a pu déléguer au pouvoir exécutif le droit d'en déterminer la quotité. Il est plusieurs exemples de semblables délégations, et notamment celles qui concernent la formation des tarifs des frais de justice.

Sb. Le Président (Devienne) dit que la Commission est heureuse d'avoir entendu les explications si habilement développées par Sb. Sb. Les Commissaires du Gouvernement mais que, revenant à son point de départ il est obligé de demander à Sb. Le Président du Conseil d'Etat, s'il peut faire la communication qui lui a été demandée.

Un membre de la Commission (Sb. Le Général de Bourjolly) dit que les explications données par Sb. Sb. les Commissaires du Gouvernement prouvent assez que la communication des délibérations n'est plus utile, la loi se justifiant d'elle-même.

Sb. d'Broche dit que les Commissaires du Gouvernement seront toujours disposés à donner officieusement toutes les communications qui leur seront demandées soit par un commissaire soit par un membre du Sénat.

Un membre de la Commission (Sb. Le Baron Baguys Montarville) répond qu'il ne s'agit pas ici d'une communication officieuse mais officielle

M. d'Baroche déclare que puisque la Commission persiste dans sa demande, il est prêt à faire la communication des documents réclamés. L'honorable Président du Conseil d'Etat donne lecture de deux délibérations de la Commission municipale, et après quelques observations dépose ces deux pièces sur le bureau.

M. le Président de la Commission remercie MM. les Commissaires du Gouvernement.

La Séance est levée et la Commission s'ajourne à Lundi à l'issue de la Séance du Sénat.

La Rédaction du Présent Procès verbal est adoptée dans la Séance du 28 Avril.

La Commission s'est ajournée au Mercredi 30 Avril à 1 heure.

Le Président,

J. Fauconnier

Le Secrétaire,

Rey

Procès Verbal de la Séance du 30 Avril.

Tous les membres de la Commission sont présents et la discussion continue.

M. le Baron de Chapuys-Montlaville dit qu'après y avoir murement réfléchi de nouveau, il reste de plus en plus convaincu que la loi est entachée d'une véritable inconstitutionnalité. L'art 39 de la Constitution porte en effet que tout impôt doit être voté par le Corps législatif, que le droit par sa nature même ne peut être délégué à personne, que ce n'est réellement pas voter un impôt que de n'en pas fixer la quotité, qu'en vain l'on voudrait changer le nom pour échapper à cette conséquence et ne parler que d'une taxe locale et municipale, qu'on ne voit ici aucun des caractères d'une simple taxe d'octroi ou autre, qu'il ne s'agit point en effet d'objets de consommation à atteindre et devant payer un droit d'entrée, que dans ce cas l'intervention de la loi n'est pas nécessaire, qu'il suffit d'une délibération du Conseil municipal et de l'approbation du Conseil d'Etat.

M. le Général de Bourjolly explique les raisons qui le déterminent à ne pas suivre ceux de ses collègues qui paraissait disposé à s'opposer à la promulgation de cette loi. Une pareille proposition à faire au Sénat lui paraît d'une extrême gravité. Ce serait la première fois que le Sénat se trouverait en contradiction avec le Corps Législatif et le Conseil d'Etat. D'ailleurs pour lui la loi ne mérite pas le reproche qui lui est adressé. Il ne s'agit à son avis que d'une taxe municipale, c'est un droit de circulation en tout semblable à celui que payent les fiacres, les omnibus et autres voitures publiques servant au transport des personnes dans Paris; qu'il est peut être regrettable que la loi n'ait pas fixé la quotité de la taxe, mais que ce n'est pas une raison pour s'opposer à sa promulgation comme inconstitutionnelle.

M. le Baron de Lacrosse partage l'opinion de M. le Gal de Bourjolly sur le véritable caractère de la loi qui lui paraît constitutionnelle; il soutient comme lui qu'il ne s'agit pas d'autre chose que d'une taxe purement municipale, que le mot d'impôt n'est pas même prononcé,

qu'il faut prendre les choses comme elles sont, mais qu'en supposant même, ce qu'il est loin d'admettre, qu'on ait voté un impôt, il n'y aurait pas d'inconstitutionnalité à n'en avoir pas fixé la quotité, qu'il y a dans notre législation d'assez nombreux exemples de délégations faites par le pouvoir Législatif au pouvoir Exécutif pour déterminer le chiffre de certains impôts; ainsi pour les diplômes à délivrer par les différentes facultés, le tarif des frais en justice, le péage des Ponts. C'est un réglement d'administration publique qui les a fixés, la loi ne fait que prononcer le principe même de l'Impôt.

M. Le Président de la Commission (M. Courangin) après avoir fait un résumé de la discussion et avoir répondu aux arguments de MM. MM. Les Commissaires du Gouvernement et de MM. de Bourgoing et le Baron de Lacrosse, met aux voix la clôture de la discussion qui est prononcée à l'unanimité.

La question de savoir si la Commission proposera au Sénat de s'opposer à la promulgation de la loi est ensuite posée par le Président: trois voix se prononcent pour l'affirmative, deux pour la négative. La Commission décide en conséquence qu'elle proposera au Sénat de s'opposer à la promulgation de la loi votée par le Corps Législatif le 3 Avril dernier.

Il est ensuite procédé à la Nomination du Rapporteur, M. Courangin, qui a obtenu trois voix contre deux, données à M. Berger est nommé rapporteur et la Séance est levée à Cinq heures

Le Président,

J. Courangin

Le Secrétaire.

Berger

Séance du 12 Mai.

M. Courangin donne lecture d'une partie de son rapport et la Commission s'ajourne au Vendredi 16 Mai pour en entendre la Suite.

La Séance est levée à quatre heures 1/2.

Le Président.

Le Secrétaire.

Séance du 27 Mai

La commission chargée d'examiner la loi qui ouvre au Ministre de l'Agriculture, sur l'exercice 1857, un crédit extraord.re de cent mille fr.s applicable au service de l'exposition universelle de 1855, s'est constituée en nommant: M.r le Baron de Bourgoing, son président, et M.r le Duc de Padoue, son secrétaire.

M.r le Duc de Padoue est nommé rapporteur; et la commission s'ajourne au Vendredi, 29 Mai, pour entendre son rapport.

Le Président

Le Baron de Bourgoing

Le Secrétaire

A. Duc de Padoue

Séance du 29 Mai

La commission chargée d'examiner la loi qui ouvre au Ministère de l'Agriculture, sur l'exercice 1857, un crédit extraordinaire de cent mille francs applicable au service de l'exposition universelle de 1855, s'est réunie pour entendre le rapport présenté par M. le Duc de

Padoue et l'a approuvé. Le rapport sera lu, en séance du Sénat, aujourd'hui.

Le Président
Le Baron de Beaujour

Le Secrétaire.
A. Duc de Padoue

Séance du 30. mai

La commission chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à un appel de 100,000 hommes s'est réunie le 30. mai et a nommé M.r le Baron Dupin pour son président, et M.r le g.al de Cramayel pour secrétaire.

après une discussion dans laquelle les cinq membres ont pris successivement la parole; elle a nommé pour son Rapporteur M.r Bon Dupin.

La Commission s'ajourne au 2. Juin ouverture, MM. les Commissaires du gouvernement seront invités à se rendre à cette Séance

Le Président
B.on Dupin

Le Secrétaire
M.is de Cramayel

Commission du Rapport de 100,000. hommes
Séance du 2. Juin

La Commission se réunit à midi, et MM. les Commissaires du gouvernement y sont introduits.

Une discussion s'engage qui se prolonge jusqu'à 2 h.res

La Commission s'ajourne sans indication de prochaine réunion —

Le Président

Le Secrétaire
M.is de Cramayel

Commission de trois lois de Sentaye et d'Etranger.

Cette commission s'est réunie à trois heures pour la première fois et a nommé pour son président le Général Mis de Cramayel, pour Secrétaire le Général Mis de Saplaces et s'ajourne sur la Bge Chagrays-Montpavillon.

Le Président
Mis de Cramayel

Le Secrétaire
Saplace

ce 3 Juin 1857

Commission sur l'appel de 300,000 hommes —

Séance du 6 Juin —

La Commission se réunit à 1 heure, et entend la lecture du Rapport de Mr le Bon Dupin —

Le Rapport est adopté.

La Commission a ainsi terminé son travail

Le Président
Bon Dupin

Le Secrétaire
Mis de Cramayel

Séance du 9 mai 1858.

La Commission s'est réunie à deux heures; elle a nommé pour son président Mr le Gal de Mis d'André et pour Secrétaire le Général de Salles: elle a entendu discuté la loi et nommé pour rapporteur Mr le Général de Division Mis de Cramayel.

Le Secrétaire.
de Salles

Le Président
Gal d'André

Séance du 18 mars 1858.

La Commission s'est réunie à une heure: elle a écouté le rapport qui lui a été présenté par Mr le Gl. Mis de Grammont. Sur la loi destinée à appeler cent mille hommes sous les drapeaux en 1858, le rapport a été adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire.

de Salles

Le Président

le Gl. D'André

27 Mars 1857 Commission chargée d'examiner ladite loi d'imposition extraord.
pour le dépt. de la haute Saône.

Sont nommés président Mi Courangin
Secrétre Mi. Ehayer (Edouard)
Rapporteur Mi. Ehayer (Edouard)

Le président
J. Courangin

Le secrétaire
E. Ehayer

Séance du 7 Avril 1858

Mi. Ehayer lit son rapport qui est adopté

Le président
J. Courangin

Le secrétaire
E. Ehayer

Séance du 10 avril 1858

La commission chargée d'examiner les pièces et renseignements au imposition nomme pour son Président M. Hermans

Son Secrétaire M. Flamarens

Son Secrétaire Cte de F. Flamarens

Son Rapporteur Cte de Flamarens

Le Président

Le Secrétaire
M. Flamarens

16 avril

La commission adopte le rapport sur les sept pièces d'imposition et accordées

Le Secrétaire
Cte Flamarens

29 avril

La commission nomme M. Mesmerel Président
M. Ruben de Couté Secrétaire

Pétition N° 162 M. Grouchy Rapporteur
" 163 M. Marquis de la Grange rapporteur
164 M. Larabit
165 M. de Grouchy

Séance du 8 mai 1848.

La Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux pensions à accorder aux familles des victimes et aux blessés de l'attentat du 14 janvier 48 a nommé pour Président S. Exc. le Mr. Magnan pour Secrétaire le Cte de Salvy pour rapporteur sur le Bon de Bourgoing.

elle a fixé sa prochaine réunion à mardi à deux heures dans la Salle —

Le Secrétaire
de Salvy

Le Président
Magnan

Séance du 11 mai 1848.

La Commission chargée d'examiner la loi relative aux pensions à accorder aux familles des victimes et aux blessés de l'attentat du 14 janvier 1848 s'est réunie le 11 mai à une heure et demie : elle a entendu le rapport qui lui a été présenté par le Baron de Bourgoing. Le rapport a été approuvé à l'unanimité après quelques observations soumises à la commission par M. le Baron Brenier et la Mesnière.

Le Secrétaire
de Salvy

Le Président
Magnan

Séance du 14 mars 1848

La Commission nommée précédemment sur le
Général de Rostolan
Le secrétaire Mr de Maupas.
Mr Dumas rapporteur

Le Secrétaire
de Maupas

Le Président
[illegible]

La commission est ajournée à mardi prochain 21 courant à 1h 1/2
de l'Etat du crédit foncier.

le 17 Mars 1848.

le Président
[illegible]

Séance du 18 mai 1848

La commission entend la lecture du
Rapport de Mr Dumas et lui donne
son approbation entière

Le Secrétaire
de Maupas

Le Président
[illegible]

La Commission chargée de l'examen de
l'affaire relative à des emprunts et mise en
activité, sous prétexte de cet objet M. le Mis de
Castellbajac
par Secrétaire, M. de Goulhot de
Grammont,
par Rapporteur, M. le Vte de Narcillac
Elle décide que la Commission se réunira 1/2 h.
avant la séance générale pour entendre
la lecture du Rapport. — Le Président —
Mis de Castellbajac

Le Secrétaire
de Goulhot de Grammont

Séance du 8 avril 1859 -

La Comm.on chargé de l'examen de 4 lois relatives à des emprunts et mises en activité, entend la lecture du Rapport de M.r le V.te de Bernard, et en adopte les conclusions. —

Le Secrét.e
de Coulhot de Jeannin. —

Le Pt.t de
Mis.s de Castelbajac

Séance du 9. avril 1859.

La Commission chargée d'examiner la loi relative à une emprunt pour le département de Loir et Cher, nomme pour son Président M.r Meisnard de Rochefort son Secrétaire M.r de Flamarens et pour Rapporteur — M.r de Flamarens

La Commission demande à être convoquée aujourd'hui pour entendre le Rapport de M.r le Ministre de l'Intérieur

Le Président
A Meisnard

Le Secrétaire
de Flamarens

Séance du 13 avril 1859

La commission adopte le Rapport de la loi tendant à autoriser un emprunt demandé par le Dpt.t de Loir et Cher.

Le Président
A Meisnard

Le Secrétaire
de Flamarens

La commission chargée d'examiner huit lois d'empreux votées par le corps législatif s'est réunie le 29 avril, à trois heures.

Elle a nommé pour son président Mr. le comte Lemercier et pour son secrétaire Mr. Daviste.

Examen fait de ces lois, elle a décidé qu'elle proposerait au Sénat de ne pas s'opposer à ce qu'elles soient promulguées. Mr. le comte Lemercier est nommé rapporteur.

La commission s'ajourne à la première séance générale du Sénat, une demi-heure avant la séance, pour entendre la lecture du Rapport qui sera mis à l'ordre du jour de cette séance.

Le Président
C. d. Lemercier

Le Secrétaire
A. Daviste

La commission s'est réunie le 2 mai, à une heure et demie. Elle a entendu la lecture du rapport présenté par Mr. le comte Lemercier, et l'a adopté

Le Président
C. d. Lemercier

Le Secrétaire
A. Daviste

La Commission s'est réunie le 4 mai à trois heures 1/4:
elle a nommé pour président M. le Bon de Stassart
pour Secrétaire M. le Vte de Barral, et pour rapporteur
le Vte de Barral:
cette Commission chargée d'examiner trois lois relatives aux changemens de circonscription territoriale a décidé qu'elle se réunirait 1/2 heure avant l'ouverture de la séance du Sénat

Le Secrétaire
C. de Barral

Le Président
Bon de Stassart

La Commission s'est réunie le 7 mai à 1 heure ½.
Elle a entendu la lecture du rapport, et l'a adopté

Le Secrétaire.

Le Président.

La commission chargée d'examiner [illegible] loi relative à des changemens de circonscription territoriale, s'est réunie dans le lieu ordinaire des séances, elle était composé de MM. le Mis de Barbançois, Bon Barlay de la Mantle, amédée Thayer & Le Roy de St Arnaud &.

La commission a nommé pour son président M. le Mis de Barbançois pour secrétaire M. Le Roy de St Arnaud & pour rapporteur M. le Bon Barlay de la mantle.

La commission s'est réunie un deuxième heure avant la 1re séance pour entendre la lecture du rapport.

Le Président.
Mis de Barbançois

Le Secrétaire
Le L. de St Arnaud

La commission s'est réunie le 31 mai à 1 ½ h. -
Elle a entendu la lecture du rapport et l'a adopté.

Le Président.

Le Secrétaire —.
Le L. de St Arnaud

Séance du 1er juin 1859

La commission s'est réunie sous la présidence de M. le Mis de Barbançois pour l'échange des trois lois présentées par M. le général de Cramayel pour président, M. de Segur Dupeyron, secrétaire et rapporteur. Elle s'est ajournée à la première séance du soir, une demi heure avant la dite séance.

Le Président
Mis de Cramayel

Le Secrétaire
Cte de Segur Dupeyron

Séance du 3 juin 1859

La commission chargée d'examiner le 3 lois d'échange d'eau
réunie pour entendre le rapport de m.r le Cte de Segur d'Agueseau. ce rapport
en adopté. la séance enlevée

Le Président
Mis de Cramayel

Le Secrétaire
Cte de Segur d'Agueseau

Séance du 20 avril 1860

Président d'age m.r le General de Cramayel, confirmé
Secretaire d'age m.r Hubert Delisle. confirmé
M.r le Baron de Lacrosse rapporteur de la commission
des Surtaxes d'octroi. Réunion indiquée pour
une demi heure avant la première séance générale

Le Président
Mis de Cramayel

Le Secretaire
H. Hubert Delisle

Séance du 23 Avril 1860

Président Général de Cramayel, la séance est ouverte
M.r Le Baron de Lacrosse rapporteur lit le rapport sur la
loi relative à l'établissement d'une Surtaxe pour la
commune de Gorieznou, fromberi. le rapport en adopté

Le Président
Mis de Cramayel

Le Secretaire
H. Hubert Delisle

Séance du 3 Mai 1860.

Président d'age le Général de Cramayel — confirmé
Secrétaire d'age le Cte Le Marois — Secrétaire
Le Gal de Cramayel, rapporteur —
Réunion indiquée pour un 1/2 heure avant la séance gle.

Le Secrétaire
Le Cte Le Marois

Le Président
Mis de Cramayel

Séance du 8 mai 1860. Ouverture d'instruction relative à l'enquête.
Présidence de M. le Cte Mie de Cramayel Rapporteur.
Le Rapport entendu & adopté.

Le Greffier —
Ad Dupont

Le Président.
Mis de Cramayel

La Commn, chargée d'examiner le projet de loi, relatif à la réunion de 2 communes à Pavilly de Bout-à-Bruyère, nomme Président et Rapporteur, M. le Cte Mis de Laistre,
et pour Greffier, M. de Faulbert des Jeunières.
— Elle décide que la lecture du Rapport aura lieu 1/2 h avant la 1re séance générale. —

Le Président,
Laistre

Le Greffier,
de Faulbert des Jeunières

Séance du 18 mai 1860.
La Commn entend la lecture du Rapport de M. le Mis de Laistre, relatif au projet de réunion de 2 communes à celle de Bout-à-Bruyère (Calvados). — Elle en adopte les conclusions. —

Le Président,
Laistre

Le Greffier,
de Faulbert des Jeunières. —

Séance du 7 Mars 1861
La Commission chargée du Projet de loi relatif à trois échanges d'immeubles entre l'Etat et des particuliers s'est réunie à une heure et demie. Elle a nommé M. le Général Baron Létang Président, M. Michel Chevalier Secrétaire et M. le Comte Pouley de la Meurthe

rapporteur.

Elle décide que la lecture du rapport aura lieu une demi heure avant la Prochaine Séance Générale du Mardi

Le Président

Le Secrétaire
Michel Chevalier

Gal Létang

Séance du 13 Mars 1861

La Commission ci-dessus indiquée (Séance du 7 mars), chargée de faire les relations à des échanges entre l'Etat et des Particuliers fut réunie aujourd'hui pour entendre le rapport de M. le Comte Boulay de la Meurthe. Elle approuve le rapport et en adopte les Conclusions.

Le Président

Le Secrétaire
Michel Chevalier

Gal Létang

Réunion du Samedi, 13 Avril 1861

La Comn, chargée de l'examen de 3 Sés de Sauvages, commue

— Président, M. le Mis de Laplace
— Secrétaire, M. de Gasparin et Fermée
Rapporteur, M. le Bon de Lacrosse.

Elle décide qu'elle se réunira, pour entendre la lecture du Rapport, Mardi prochain, à 1h 1/2 —

Le Secrétaire,
de Gasparin Fermée

Le Président
Laplace

Séance du 17 avril 1861.

La Commission, chargée de l'examen de trois faits relatifs à des Sentences, entend la lecture des Rapports de Mr le Dr de Barge et en adopte les conclusions. —

Le Président,

Le Secrétaire,
de Gaulle des Jennières. — Baptiste

Séance du 18 avril

La Commission chargée d'examiner trois faits relatifs, la 1ère à l'établissement d'une Sentence, la 2me à un emprunt a nommé pour Président Mr. Mimerel, pour Secrétaire Mr. Ler. Adt Chéronart et pour rapporteur Mr. le Bon. Baudouceste.

Le Secrétaire
Ve Adt Chéronart.

Le Président
A Mimerel

Séance du 20 avril

La Commission entend et approuve le rapport présenté par Mr. de Baudouceste.

A Mimerel

Séance du 25 avril 1861.

La Commission chargée d. l'examen de [illegible]
de Loi d. Surtaxes s'est réunie à 2 h et a nommé

Président M. de Mésonan
Secrétaire M. Michel Clercelet
Rapporteur M. le Comte Boulay d. la Meurthe

Le Président
de Mésonan.

Le Secrétaire.
Michel Clercelet

Séance du 27 avril 1861

La Commission susdite chargée d. l'examen d. deux lois d. Surtaxes
s'est réunie à 1 h et demie pour entendre le rapport de M. le
Comte Boulay d. la Meurthe. Elle approuve le rapport et
en adopte les Conclusions

Le Secrétaire
Michel Clercelet

Le Président
de Mésonan.

Réunion le 29 avril 1861.

La Commission chargée de l'examen de la cinq lois de Surtaxes
s'est réunie à deux heures ~~pour entendre le rapport de M.~~ et a nommé

Le Président M. le Duc de Cambacérès
Secrétaire M. le Cte de Tournon
Rapporteur M. le Bon de Lacrosse

Le Secrétaire
Cte de Tournon

Le Président
Cambacérès

Séance du 1er Mai 1861.

La Commission dite chargée de l'examen de cinq lois d'ouvertures s'est réunie à 1 h. 1/2 pour entendre le rapport de M. le Bon de Salvandy, l'a approuvé le rapport et en a adopté les Conclusions. /.

Le Président
Cambacérès

Le Secrétaire
Cte de Bourqueney

Réunion du 6 Mai 1861.

La commission chargée de l'examen d'une loi portant ouverture au Ministre d'Etat sur l'exercice de 1861, d'un crédit extraordinaire de 300,000 f. applicable aux dépenses de l'Exposition de 1861, s'est réunie à 2 heures. Elle a nommé pour son président M. de Bourgoing et pour secrétaire M. Mérimée M. Mérimée a été nommé rapporteur.

Le Président
Le Baron de Bourgoing

le secrétaire.
P. Mérimée

Réunion du 8 Mai 1861.

La commission chargée de l'examen du crédit de deux millions, réduit aux Fonds, nommé dans la séance de M. le Cte de Morny — M. le Cte de Bourqueney — M. de Goulhot-Fumichon — M. Pelet — M. le Comte d'Ayguesvives

Elle décide qu'elle se réunira pour entendre la lecture du Rapport à 1/2 h. dans la salle de la Commission.

Le Secrétaire,
de Goulhot Fumichon

Le Président
Mis de Boncherie

Réunion du 11 Mai 1860.

La Commission, chargée de l'examen du projet de loi, portant ouverture d'un crédit de 70 B 500 — pour les haras, entend la lecture du Rapport de M. de Soultzeuf du jeune et en adopte les conclusions —

Le Secrétaire,
de Soultz de Forenbach

Le Président
Bon de Brouchy

Réunion du 5 Juin 1861.

La Commission chargée d'examiner la loi relative à l'ouverture d'un crédit pour pourvoir aux dépenses de la télégraphie sous-marine se réunit à 2h 1/2 et nomme Juge

Son Président M. Bernard de Rubaupré

Son Secrétaire L. Cte de Flamarens

et Juge

Rapporteur M. le Lieut.-Général Prévaux

La Commission demande à être entendue 1/2 heure avant la prochaine séance générale

La séance est levée à 2 1/2.

L. Président

A. Bernard

Le Secrétaire
Martignon

Réunion du 6 juin 1861

La commission chargée d'examiner le Projet de loi sur le télégraphe sous marin adopte le Rapport de M. le Vice Amiral Dupotet

Le Secrétaire
A. Mimerel

Le Secrétaire.
Flahaut

Réunion du 30 juin 1862.

La commission chargée d'examiner les projets de lois relatifs au 1er au crédit Supplémentaire - 2e exercice pour dépenses de l'année 1862, au 2e un crédit de 318 fcs 16c - avant au nombre des Offs Etrangers au 3e : les vacances d'emplois de 600 actions / compagnie des Indes de Stanislas, Jeanne pour son décès Mr. le Cte Carnot

Secrétaire Mr. le Cte de Flahaut

et Jean Rapporteur Mr. le Bon Benoist

La Commission demande à la Compagnie une prorogation de quinze jours pour le prochain Jeudi Générale

L. Secrétaire

Le Secrétaire.
Flahaut

Réunion du 1er Juillet 1862

La Commission chargée d'examiner les trois projets de lois présentés entend la lecture du Rapport et en adopte les conclusions

pour le Secrétaire
H. Lefebvre Durufle

L'an Mil huit cent soixante-quatre Le Jeudi 26 mai les Commissaires
des Communes réunis dans la Salle du Conseil sur les huit heures
du soir réunie dans la Salle d'Audience. — M. Le M.is de Balbeck a été élu
Président, M. Le Roy d'Etretat a été Secrétaire — les voix étant recueillies
M. Le Roy d'Etretat a été nommé rapporteur. — La séance a été levée
remise à Lundi de l'ouverture, un grand deuil avant la fête —.

Le Secrétaire.
M. Le Roy d'Etretat

Le Président.
M.is de Balbeck

Et le samedi 28. mai à 2 h moins 1/4 —
Les Commissaires étant réunis, le Rapport a été lu et adopté
pour être présenté à la séance de ce jour. La séance a été levée

Le Secrétaire —
M. Le Roy d'Etretat

Le Président,
M.is de Balbeck